Celui qui entretient le lien de parenté n'est pas celui qui le fait en contrepartie, celui qui entretient le lien de parenté est celui qui entretient son lien de parenté lorsqu'il est rompu !

'Abdoullah ibn 'Amr (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) a dit : " Celui qui entretient le lien de parenté n'est pas celui qui le fait en contrepartie, celui qui entretient le lien de parenté est celui qui entretient son lien de parenté lorsqu'il est rompu ! "
[Authentique] [Rapporté par Al Bukhârî]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) informe du fait que la personne complète quant au lien de parenté et la bienfaisance envers les proches n'est pas celle qui répond à la bienfaisance par la bienfaisance ; la personne qui entretient véritablement le lien de parenté avec complétude est celle qui entretient son lien de parenté alors qu'il est rompu, même si les personnes agissent mal avec elle. C'est ainsi qu'il se comporte avec eux et leur répond en étant bienfaisant.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3854

النجاة الخيرية
ALNAJAT CHARITY
لجنة الدعوة الإلكترونية
EDC E-Da'wah Committee